

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

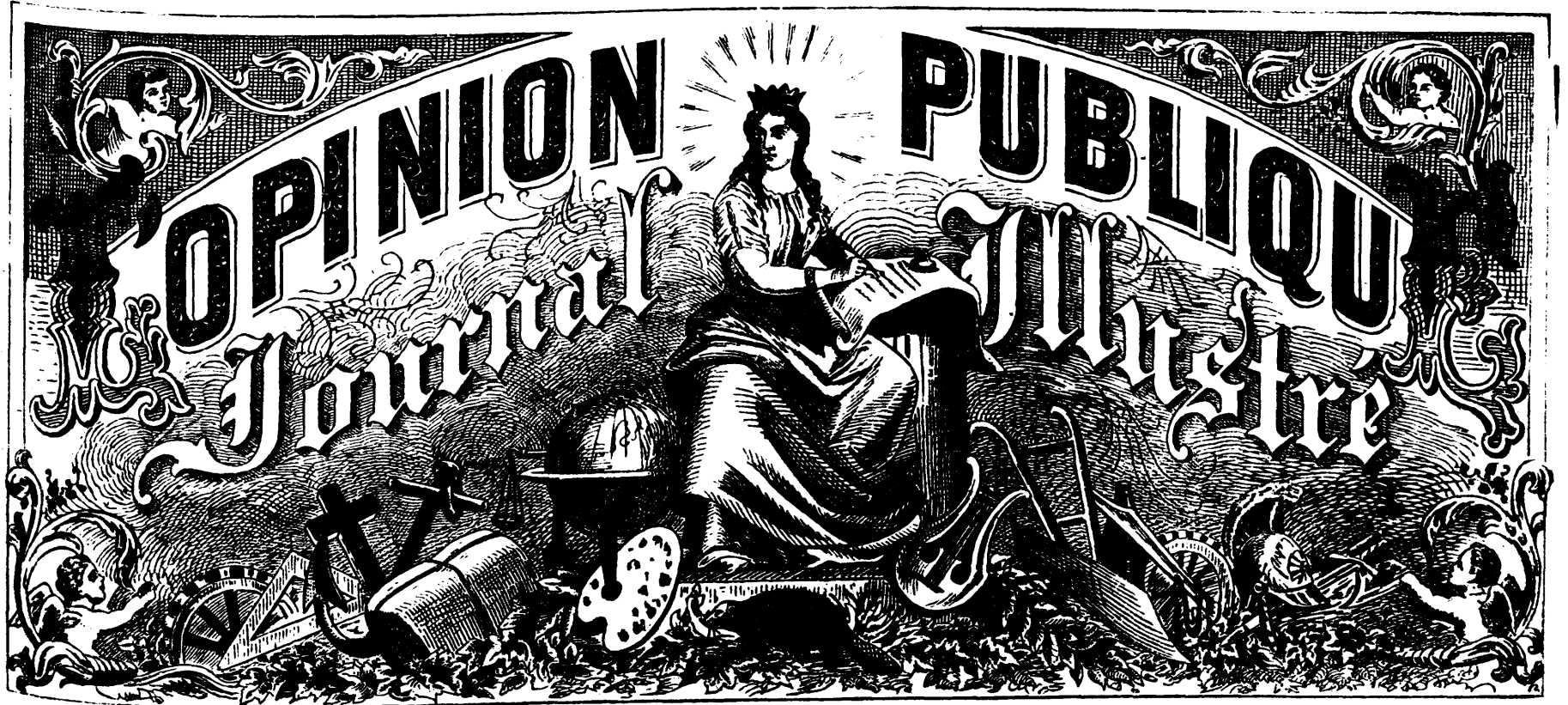
L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e.: autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.▲

Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.



Vol. I.—No. 11.

MONTREAL, SAMEDI, 19 MARS, 1870.

ABONNEMENT \$2 50.  
PAR NUMERO 5 CENTIMS.

Nous prions ceux qui n'ont pas reçu notre journal régulièrement de nous demander les numéros qui leur manquent.

A la ville la chose est bien facile, ils n'ont qu'à avertir les porteurs.

Nous avons engagé des porteurs sur lesquels nous pouvons compter maintenant: nous convenons avec nos abonnés qu'il est bien temps.

## L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 17 MARS, 1870.

### AVIS IMPORTANT.

Notre agent, M. Edouard Dorion, continuera à collecter dans les différents quartiers de la ville. Nos abonnés voudront bien se préparer à sa visite.

Nous sommes maintenant en état de donner à nos abonnés plus de nouvelles et de faits divers que par le passé. Ils seront satisfaits à l'avenir sur ce point.

Malgré qu'il soit difficile de contenter tout le monde, nous espérons cependant de combler les lacunes qu'on voudra bien nous signaler.

Nous prions tous ceux qui ne recevront pas notre journal régulièrement de se plaindre immédiatement à notre bureau, au No. 10, Place d'Armes.

### LE CLERGE.

Toutes les religions depuis le commencement du monde ont eu leurs pontifes, leurs prêtres, que les peuples se sont plus à entourer de respect et de vénération. Placé entre l'homme et la divinité, le prêtre a une autorité d'autant plus grande qu'il puise ses enseignements plus profondément aux sources de la vérité.

Le catholicisme lui a donné sa plus sublime consécration, l'a élevé à sa plus haute dignité en le faisant le seul dépositaire de la vérité, le représentant de l'homme Dieu, la personnification la plus parfaite de la vertu et du dévouement. Debout sur les limites du temps et de l'éternité, le prêtre enseigne à l'humanité par ses paroles et ses exemples la vanité des choses de la terre et lui montre la voie de ses immortelles destinées. Grands et petits, riches et pauvres s'inclinent devant son autorité, reconnaissent la sublimité de sa mission. Il a des enseignements pour toutes les grandeurs, des espérances et des consolations pour toutes les souffrances.

Au prêtre catholique seul, Dieu a mis sur le front cette auréole évangélique qui le fait reconnaître par toutes les nations infidèles comme l'envoyé de Dieu et illumine les âmes des divines clartés de la foi. Le prêtre pour le catholique n'est pas un homme ordinaire, il participe de la nature divine, et lorsqu'il prie à l'autel et parle de la chaire, sa voix semble tomber des hauteurs du ciel!

Le catholicisme étant pour les catholiques la seule vraie religion, le prêtre, ministre de cette religion, interprète de ses doctrines et dispensateur de ses grâces et de ses faveurs, sera toujours pour eux supérieur aux autres hommes et aura sur les cœurs et les intelligences une immense influence.

Et cette influence il ne l'exerce pas que dans le domaine spirituel, il la possède encore dans les choses matérielles

avec lesquelles les nécessités de la vie, auquel il est soumis comme les autres hommes, le forcent de venir en contact.

Son action sur les gouvernements, sur les destinées des nations s'est fait sentir, dans tous les temps les rois ont cherché son appui et les peuples ont sollicité son intervention. Mais combien cette intervention doit être prudente afin que les fautes du citoyen ne rejaillissent pas sur le prêtre et n'affectent pas l'efficacité de son saint ministère! Les intérêts sacrés qu'il a entre les mains sont si grands, si au-dessus des préoccupations terrestres, qu'il ne peut prendre trop de soin pour conserver l'ascendant qu'il exerce sur les âmes au point de vue de la vie future.

Il y aurait à faire ici des considérations générales que je néglige pour m'attacher spécialement à considérer cette grande question dans ses rapports avec notre société, ses besoins et ses aspirations.

Le rôle du clergé en Canada est intimement lié à l'histoire de notre nationalité, à ses gloires, à ses vicissitudes et à ses souffrances. On le trouve à notre origine veillant sur notre berceau avec la sollicitude d'une mère, donnant à nos pères l'exemple du dévouement et du sacrifice et fécondant de son sang l'arbre de la nationalité française. Sur les champs de bataille, au sein de nos immenses forêts et sur les eaux de nos grands fleuves qu'il sillonne et parcourt en tous sens, on voit le prêtre, la croix à la main, à l'ombre du drapeau de la France, toujours prêt à mourir pour Dieu et le Roi.

Lorsque plus tard la France ingrate livre au joug étranger cette terre que ses héroïques enfants du Canada ne peuvent plus conserver, il se soumet au vainqueur et reste fidèle aux vaincus dont il continue de partager les vicissitudes et d'encourager la foi et le patriotisme. De même qu'il avait bravé les balles et les buchers pour nous protéger, ainsi pour nous conserver les droits et les institutions garantis par les traités, il brave la colère du despotisme et déjoue les complots du fanatisme. Sans peur et sans reproche il résiste aux injustices du pouvoir sans cesser de commander le respect à l'autorité établie.

Quand il voit que nous avons besoin d'instruction pour lutter par la plume et la parole contre des ennemis forts et puissants, il nous met ces armes à la main, il ouvre des collèges et des écoles et nous donne des orateurs et des écrivains qui font trembler nos fiers vainqueurs et illustrent le nom français.

La famille canadienne augmente, se multiplie merveilleusement, il lui faut s'éloigner des rives du St. Laurent qui ne suffisent plus à son extension; il donne encore le premier exemple du dévouement, il s'enfonce dans la forêt, élève une croix et des générations vigoureuses se groupent autour de lui.

Tel a été le prêtre en Canada.

Inutile de chercher à nier ses services ils sont inscrits à chaque page de notre histoire. Est-il étonnant après cela qu'il ait les sympathies, la confiance et la vénération du peuple canadien?

Mais les temps sont changés, les événements ont modifié nos besoins et nos conditions d'existence.

Aujourd'hui le péril ne vient pas du dehors, non, il est en nous mêmes, dans notre organisation sociale; notre ennemi le plus dangereux, c'est la pauvreté qui chasse à l'étranger une moitié de notre population et menace de condamner l'autre à vivre impuissante et méprisée sur le sol de la patrie:—la pauvreté, au sein de la richesse, au

milieu des plus précieux éléments de prospérité!

Ce qu'il nous faut maintenant, un cri universel le proclame: c'est le progrès matériel, le développement de l'industrie et de l'agriculture; c'est une éducation pratique en rapport avec nos besoins.

Le clergé sera-t-il, cette fois encore, à la hauteur de la situation? Continuera-t-il son œuvre de protection et de conservation?

Nous l'espérons, car déjà il s'agit et prend part au mouvement heureux qui s'opère en ce moment au milieu de nous. Déjà il se lance dans la discussion de ces questions importantes que nous avons signalées, communique ses opinions et ses projets et ouvre à l'esprit public des horizons pleins d'espérances. Des prêtres éminents dans différentes parties du pays se mettent à la tête des entreprises qui ont pour objet le développement du commerce, de l'industrie et de la colonisation par l'ouverture de voies de communication. Les réformes dans l'enseignement sont aussi commencées, et bientôt la jeunesse ne sera plus condamnée à végéter dans les professions libérales, faute d'une éducation plus pratique et plus appropriée à nos besoins et à nos ressources.

Encore quelques efforts et le clergé aura encore une fois sauvé le pays, mérité sa reconnaissance et justifié la confiance qu'il a dans ses lumières et son patriotisme.

Inutile de se le dissimuler, tous les efforts de nos hommes publics pour tirer la population de son apathie et de son découragement seront inutiles, si le clergé ne leur prête pas le secours de son influence. Il l'a habituée à compter sur lui dans les moments de crise; s'il ne jette pas le cri d'alarme, elle croira qu'il n'y a pas de danger. Il lui faut nécessairement subir la responsabilité de l'ascendant et de l'influence qu'il exerce sur elle.

Le clergé a jugé à propos de lui faire accepter la Confédération; je suis un de ceux qui l'en ont blâmé. Qu'il aide, qu'il force même les auteurs de ce nouveau régime à nous prouver que nous nous sommes trompés et nous n'aurons tous qu'une seule voix pour louer sa sagesse et son patriotisme.

En présence du fait accompli et des voies nouvelles qu'il nous ouvre il n'y a plus de place pour les divergences d'opinions et les récriminations inutiles, nous devons tous unir nos efforts pour essayer de faire jaillir de cette organisation politique le bonheur et la prospérité de notre commune patrie. Les transformations politiques que nous traversons bon gré mal gré ne doivent pas nous empêcher de poursuivre toujours le même but, la même pensée:—la conservation de notre autonomie, l'honneur de la race française en Amérique.

Or, je le répète encore une fois, le progrès matériel est la condition indispensable, l'unique moyen par lequel nous parviendrons à faire prévaloir notre influence et à faire respecter nos traditions religieuses et nationales au milieu des populations entreprenantes et positives qui nous entourent et nous envahissent.

L. O. DAVID.

La France vient de perdre l'une de ses gloires, de ses illustrations les plus pures, le catholique et libéral M. de Montalembert, dont les discours et les écrits ont créé dans le monde, pendant un demi-siècle, tant d'enthousiasme. Il fut, peut-être, le plus grand caractère de son époque par l'énergie, l'indépendance et l'ardeur des convictions.

## LE NORD-OUEST.

Les nouvelles de Winnipeg ne sont pas aussi désastreuses que nous le craignons la semaine dernière. Le soulèvement des Anglais n'était que partiel et n'avait pas pour but de combattre l'influence française, représentée par Riel et son gouvernement provisoire; on voulait tout simplement obtenir de Riel la mise en liberté des prisonniers qu'il avait faits dès l'origine et qui refusaient de reconnaître son gouvernement ou de promettre la neutralité. Ce résultat obtenu, on ne s'en tint pas là: quelques Anglais et Ecossais, inspirés par le Dr. Schultz et commandés par Boulton, voulurent prendre le Fort Garry. Riel, prévenu à temps, déjoua leurs desseins, les fit presque tous prisonniers, et Boulton, leur chef, fut condamné à être fusillé. Sur les instances de M. Smith, il eut la vie sauve.

Il y a, chez Riel et dans son entourage, un désir sincère de s'unir au Canada; mais on le veut dans des conditions avantageuses et constitutionnelles, comme les autres provinces. On le veut d'autant plus avec des garanties de ce genre que la conduite inqualifiable de McDougall et du Col. Dennis ont rendu ces populations justement défiantes. Si l'on en croit une correspondance adressée au *Courrier de St. Hyacinthe*, le juge Black, qui avait d'abord refusé de faire partie de la députation envoyée à Ottawa par le Nord-Ouest, a changé d'avis et consent maintenant à s'adjoindre au Rév. M. Ritchot et à Scott.

Il est important de connaître les dispositions de Riel et de ses compagnons. Le correspondant du *Courrier de St. Hyacinthe*, qu'on assure être l'ami de Riel, écrit ce qui suit à la date du 22 février:—

..... Les Anglais, satisfaits des heureux résultats de la Convention, avaient reconnu le gouvernement provisoire, aussi viennent-ils protester contre cette insurrection. En effet, ils comprennent que les métis ne veulent point leur imposer un joug, mais gouverner le pays de concert avec eux, ils comprennent que les métis veulent le Canada, mais le Canada respectant les droits du territoire. Sans doute, leur orgueil national et religieux est froissé de voir à la tête du gouvernement un Président et des conseillers métis, eux qui se sont toujours regardés comme une race supérieure, et il en coûte un peu à leur susceptibilité de se laisser gouverner par une jeune tête de vingt-cinq ans; mais tous s'accordent à dire que le mouvement a été conduit avec habileté et douceur, et nous espérons que toute la population s'unissant pour soutenir le gouvernement, le Canada pourra bientôt venir étendre son influence et son sceptre au milieu de nous."

Mgr. Taché, nous en sommes convaincus, va compléter l'œuvre si bien commencée. La confiance, le respect et l'amour dont on l'entoure dans le territoire, vont certainement lui permettre de conduire à bonne fin la si belle et délicate mission que le gouvernement fédéral lui a confiée.

Nous n'avons, pour aujourd'hui, ni le temps ni l'espace de nous occuper des si tristes faits que révèlent les documents soumis aux Communes par le Cabinet sur la manière de gouverner du Sire McDougall et de son digne acolyte, M. Dennis, de si lugubre mémoire. C'est une mauvaise page de notre histoire, qu'il nous faudra bien dérouler quelque un de ces jours.

J. A. MOUSSEAU.

## LES TANNERIES DES ROLLANDS.

On désigne, sous ce nom, cette localité qui se trouve à l'ouest de Montréal sur le chemin de Lachine, et qui comprenait autrefois quelques maisons éparses sur une étendue de terre à moitié cultivée. C'est aujourd'hui une belle et grande paroisse de 9,000 âmes, remarquable par l'activité de sa population, dont une grande partie est employée dans les manufactures du canal et la construction des vaisseaux. On y élève en ce moment une belle et spacieuse église de 190 pieds sur 85, sur le plan de Ste. Marie Majeur de Rome, dans un endroit central et bien choisi; on y verra aussi bientôt un couvent de 100 pieds par 60 et une chapelle spécialement consacrée à l'usage de la population qui habite la Pointe St. Charles.

Le succès de ces grandes œuvres est dû en grande partie au zèle intelligent et au dévouement d'un jeune prêtre, dont la famille nombreuse et respectable est bien connue à Montréal,—le Rév. M. Lapierre, choisi par l'évêque pour administrer cette belle paroisse connue maintenant sous le nom de St. Henri. M. Lapierre joint au zèle sacerdotal une politesse, une affabilité et des manières agréables et distinguées qui lui gagnent les sympathies et l'estime de tous ceux qui ont des relations avec lui. Il a pour partager avec lui les devoirs du saint ministère, le Rév. M. Salmon, fils de l'un de nos concitoyens irlandais les plus estimés; on fait de ce jeune prêtre les plus grands éloges.

Soucieux de l'avenir de nos compatriotes, nous sommes heureux de constater leurs succès et leurs progrès, et nous nous ferons toujours un devoir d'encourager leur esprit d'initiative et d'entreprise.

Les classes ouvrières sont destinées à être une grande force, un élément de progrès considérable pour notre na-

tionalité, à mesure que se développeront les ressources industrielles du pays. Elles ne demandent que du travail pour déployer leurs talents et leurs belles qualités. Nous ne pouvons nous empêcher, en parlant de ce sujet, de tourner tristement nos regards vers cette population intelligente qui s'en va enrichir de ses sueurs et de son travail nos entreprenants voisins. Combien de villes et de villages, comme les Tanneries des Rollands, s'élèveraient au sein de nos forêts et sur les bords de nos rivières, si elle avait trouvé ici l'encouragement et le travail qu'elle va chercher aux Etats-Unis!

L. O. DAVID.

Tous les journaux canadiens publient, depuis quelque temps, la lettre adressée par Sir A. T. Galt au gouverneur Sir John Young, lorsque le gouvernement anglais lui fit offrir le titre de baronnet.

On sait que l'ex-ministre des finances ne voulut pas accepter ce titre sans donner connaissance au gouvernement de Sa Majesté de ses sympathies pour l'indépendance du Canada et sans avoir la liberté complète d'exprimer son opinion sur cette question. Dans cette lettre, comme dans le discours qu'il a prononcé, il y a quelques jours, devant la Chambre des Communes, Sir A. T. Galt prétend que la politique du gouvernement canadien doit préparer le pays à l'indépendance.

A propos d'indépendance, nous devons dire que l'ex-gouverneur du Canada, Lord Monck, a prononcé dans la Chambre des Communes d'Angleterre, où il a repris son siège, un discours énergique sur cet important sujet. Il a déclaré que la rupture du lien colonial serait un bienfait pour l'Angleterre et pour le Canada.

La publication de la correspondance échangée entre le gouvernement canadien et l'hon. M. McDougall jette une grande clarté dans la question du Nord-Ouest. Le gouvernement canadien blâme énergiquement l'ex-gouverneur d'avoir agi en sa qualité officielle avant d'avoir été investi de son autorité par la proclamation royale, et d'avoir permis au Col. Dennis de faire des démarches qui ont failli soulever les tribus indiennes et jeter le Nord-Ouest dans une guerre civile.

On comprend, après avoir lu cette correspondance, la froideur survenue dans les rapports de M. McDougall avec le ministère.

## LE CONCILE.

Les rumeurs les plus diverses continuent à circuler au sujet du concile œcuménique. Les dépêches et les correspondances se contredisent du jour au lendemain. Les discussions sur le petit catéchisme ont occupé l'attention des Pères pendant plusieurs semaines. On annonçait que la brûlante question de l'infaillibilité devait leur être soumise il y a déjà plusieurs jours.

On prétend que le gouvernement français aurait menacé le Pape de retirer ses troupes de Rome, si l'infaillibilité était décrétée.

Des dépêches contredisent cette nouvelle et admettent néanmoins qu'il y aurait divergence d'opinions sur cette question dans le cabinet français.

Des gens bien informés assurent que plus de 600 évêques sont disposés à voter en faveur de l'infaillibilité. On saura bientôt à quoi s'en tenir sur toutes ces rumeurs.

Le Rév. M. Colin a remplacé le Père Chocarne dans la chaire de Notre-Dame durant les derniers jours de la neuvaine. Malgré tout le talent du Rév. Dominicain, M. Colin, disons-le sans crainte, a eu les mêmes succès, la même attention sympathique. Nous devons dire, à l'éloge de ce jeune et distingué prêtre, que de tous les prédicateurs étrangers qui sont venus illustrer la chaire de Notre-Dame depuis quelques années, personne encore ne l'a surpassé par la verve, la richesse du style, la facilité de l'élocution et la noblesse des idées, et aucun n'a pu encore se gagner dans l'auditoire plus de sympathie. Il est d'autres points, peut-être, sur lesquels la comparaison produirait des appréciations différentes, mais nous nous bornons pour le moment à celle que nous venons de faire.

Nous remercions le *Protecteur* et *L'Etendard National* des remarques flatteuses pour *L'Opinion Publique*, dont ils ont accompagné la reproduction de quelques-uns de nos articles.—Nous aurons nous-mêmes occasion bientôt de faire connaître à nos lecteurs ces deux excellentes feuilles fondées dans l'intérêt de nos compatriotes des Etats-Unis.

Une dépêche télégraphique répandait, mercredi dernier, la joie dans bien des cœurs inquiets, en annonçant que le *City of Boston* était arrivé en Angleterre. Malheureusement c'était encore une fausse nouvelle. Il y a sept semaines que ce navire est parti. On peut se figurer l'anxiété des parents et amis des passagers.

Deux cents zouaves canadiens, après deux ans de service dans l'armée pontificale, reviennent en Canada. Leur passage a été signalé à Paris le 15 courant. Ils seront ici dans quelques jours. Nous espérons qu'on leur fera une brillante réception.

Rudolph, le fameux joueur de billard américain, offre de jouer trois parties avec l'ex-champion de l'Angleterre pour le titre de champion du monde, et la somme de \$10,000.

Un médecin anglais a découvert que les singes peuvent manger de la strychnine sans danger de s'empoisonner. Comme ces intéressantes et jolies petites bêtes doivent être contentes!

Qu'on vienne donc dire après cela que la science ne fait pas de progrès!

Le vapeur *Schmidt*, dont on n'avait pas eu de nouvelles depuis 40 jours, est arrivé à New-York avec tous ses passagers.

Une grande assemblée a eu lieu hier à Toronto dans le but de prendre les moyens nécessaires pour développer l'industrie du pays et promouvoir l'établissement de manufactures.

L'entrepreneuse et riche compagnie du Richelieu est à construire en ce moment dans les chantiers de Sorel, un magnifique bateau à vapeur, le "*Berthier*," qui va coûter \$50,000.

## SOIRÉE MUSICALE ET DRAMATIQUE A L'INSTITUT-CANADIEN-FRANÇAIS D'OTTAWA.

OTTAWA, 13 mars 1870.

Dimanche, vers 7½ heures, une foule considérable se pressait dans la salle où devait avoir lieu cette soirée musicale et dramatique, sous la direction habile du Dr. Valade. Sans entrer dans des détails qui n'auraient pas un grand intérêt pour la plupart de nos lecteurs, je puis dire que cette soirée a fait honneur à ses organisateurs et à ceux qui avaient assumé la tâche de nous récréer. Qu'on me permette de mentionner spécialement "Le premier amour," chanté par madame Gélinas, dont vous avez déjà pu apprécier la voix charmante, le "Miserere" de Verdi, dans lequel nous eûmes encore le plaisir d'entendre madame Gélinas; le "Grand Air de la Reine de Chypre," chanté par mademoiselle Aumond, avec le succès qui ne lui fait jamais défaut chaque fois qu'elle se fait entendre.

Les demoiselles Turgeon, Smith et Peachey, et MM. E. Blain de St. Aubin, Michaud, ont aussi mérité les applaudissements du public.

M. le commandant Fortin, se rendant à l'invitation de ses amis, a chanté avec succès "Les deux Gendarmes."

La soirée se termina par une comédie en un acte, jouée avec beaucoup de talent par MM. Gingras et Michaud.

La pièce n'avait pas été bien choisie.

RICARDO.

## CORRESPONDANCE.

L'INDEPENDANCE.—L'ANNEXION.—M. BUJES.

A MM. les Editeurs de *L'Opinion Publique*.

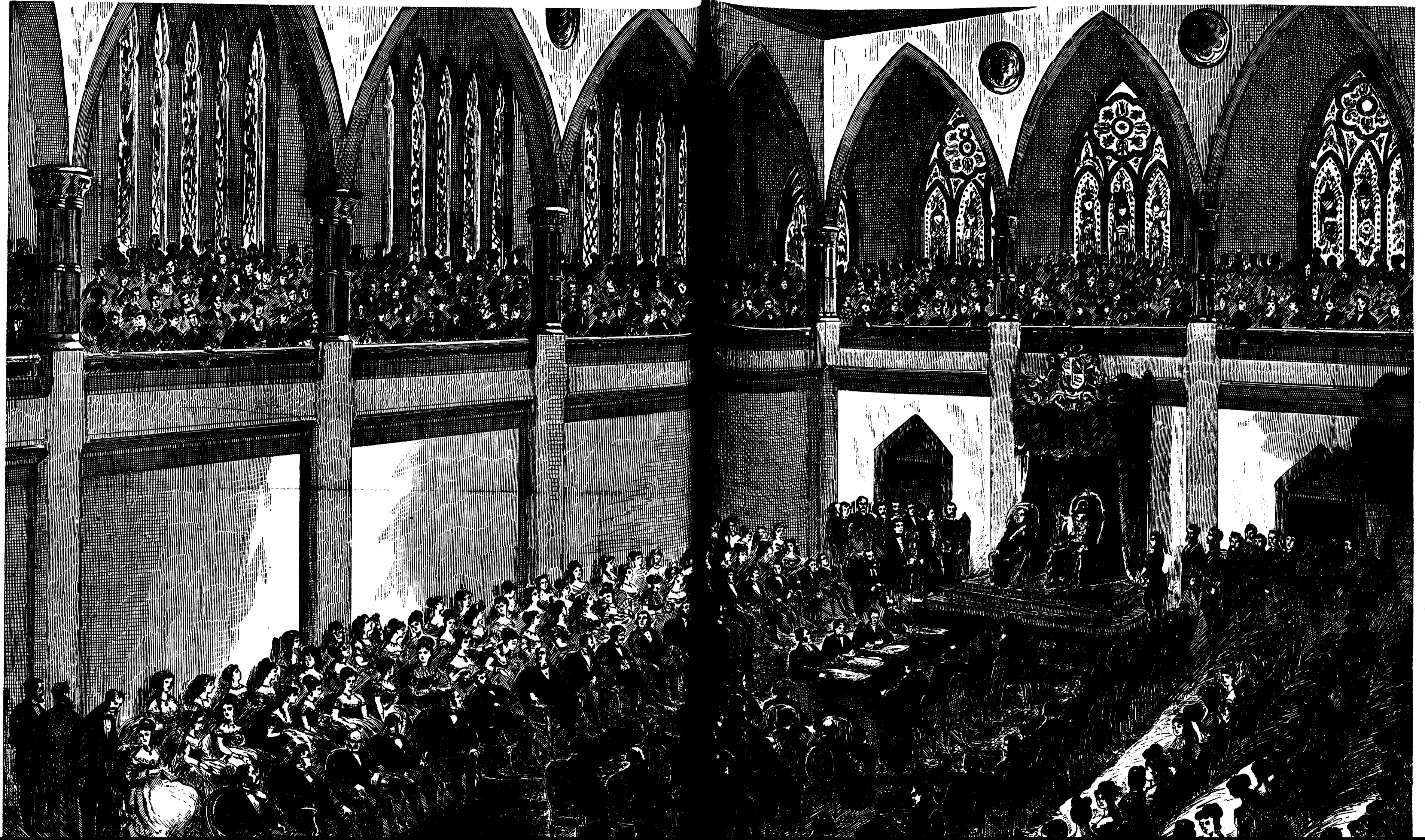
Je suis ce que l'on appelle un *wild politician*, ou, si vous l'aimez mieux, un homme d'état fantaisiste. Je ne suis pas, paraît-il, un homme pratique; les hommes d'affaires me nomment dédaigneusement *utopiste*. Ils oublient, les malheureux! que les utopies ne sont le plus souvent que des vérités prématurées, comme l'a si bien dit un autre homme d'état éminent, le plus éminent de l'Europe, M. de Lamartine. Je suis donc chargé de grandes idées, que j'aurais pu depuis longtemps faire prévaloir au Parlement et dans le cabinet des ministres, si d'honnêtes mais imbéciles électeurs ne s'étaient mis dans la tête l'idée saugrenue de me tenir dans la vie privée. C'est un malheur dont au fond ma patrie enchaînée souffre plus que moi.

Etant ainsi bâti, je devais être, j'ai toujours été, et je suis encore annexionniste: je suis donc partisan effréné de l'indépendance comme moyen infaillible d'arriver au comble de tous mes vœux, l'annexion à la grande et indivisible république américaine. Et quand j'ai vu Galt et Huntington adopter mes principes, j'ai tressailli d'allégresse, j'ai pleuré de bonheur et me suis écrié: enfin voilà mon heure qui arrive!

Il y a une dizaine de jours que j'étais inondé de ce bonheur pur et sans mélange d'ambition, lorsqu'un ce matin mon domestique m'a remis une circulaire que je me mis à lire, nonchalamment étendu dans mon fauteuil. Dès que je vis qu'il s'agissait d'indépendance, toutes mes passions politiques se réveillèrent; je ne lis plus, je dévore. .... "Tiens, l'auteur va fonder un journal pour la propagation de cette grande idée... quel dévouement sublime!" me dis-je; à ce moment, je l'eusse embrassé. Je cours plus loin. Il demande des avances de fond. Ce doit être un homme posé et de bon crédit. Je saute à la signature: A BUJES.—Ce fut un coup de foudre: ma santé faible et délicate ne put résister à ce choc....

J'en fis une maladie dont j'ai honte de raconter les détails et dont je ne suis pas encore complètement rétabli. Il n'y a que les hommes à convictions généreuses et profondes qui pourraient me comprendre. Je suis sûr que vous, M. David, vous me comprenez. Voyez-vous, moi, je suis honnête homme et bon catholique: les deux sont compatibles avec la qualité d'annexionniste. Je ne puis voir sans horreur ces jeunes écrivains qui croient faire acte d'audace et d'esprit, et se créer un nom en prodiguant les plus abjectes injures, en inventant et débitant les plus odieuses calomnies à l'adresse de notre religion et de notre race. Il est si laid d'insulter à sa mère! J'avais devant moi le spectre de *La Lanterne*. Un jeune homme qui a écrit cela est fini et vous êtes sûr qu'il perdra toutes les bonnes causes qu'il voudra défendre. Qui voudrait marcher avec un tel scribe?





## L'OPINION PUBLIQUE.

VENDREDI, 18 MARS, 1870.

## LA SEMAINE PARLEMENTAIRE.

Tous ceux qui s'occupent d'affaires publiques, qu'ils soient amis ou adversaires de la Confédération, doivent au moins reconnaître une vérité : c'est que le nouveau système, en élargissant les horizons, a effacé les personnalités et substitué les questions aux hommes. Ce qui se passe à Ottawa depuis l'ouverture du parlement fédéral en est une frappante démonstration. Les discussions, les débats y sont dignes, élevés, à la hauteur, enfin, des grands parlements nationaux ; à part la querelle de famille des réformistes d'Ontario et les plaintes de quelques individualités froissées de n'être pas toujours ministres, on se tenait dans la limite des principes, les hommes s'effaçaient, et la politique, la vraie politique, faisait les frais de l'éloquence de nos députés. Et même dans les récriminations de ceux qui s'obstinent à ne pas vouloir croire que chaque membre ne peut pas être ministre, la courtoisie parlementaire de meilleur ton, la politesse la plus irréprochable n'ont cessé de régner. Les vilaines appellations du passé, les si regrettables altercations personnelles d'autrefois, les tristes démentis qu'on échangeait quelquefois sous l'ancien régime, tout cela est disparu, enseveli, enterré. On a vu des *Grits*, des *Rouges* complimenter le gouvernement et voter avec lui ; on a entendu des ministres rendre hommage aux talents de quelques oppositionnistes et reconnaître leur sincérité. Il faut se réjouir de ce nouvel état de choses et être fier de ce nouveau cachet imprimé aux choses et aux hommes de la politique. L'exemple parti de haut est toujours salubre, et quand les gouvernés verront leurs mandataires lutter plus noblement et uniquement pour des principes, ils ne sentiront plus la nécessité de se battre et de s'entre-déchirer dans des disputes que devront résoudre la raison et la conscience.

La séance de lundi, 7 mars, dont le défaut d'espace nous a forcé d'ajourner le compte-rendu, a montré les mêmes caractères. Cette séance est, sans contredit, la plus importante jusqu'ici. La question du libre-échange et de la protection y a été nettement posée par un député d'Ontario, M. Oliver, qui a demandé qu'un impôt fut décrété sur le blé, la farine, le blé d'inde, le houblon, le sel et le charbon importés. Le gouvernement, en déclarant, par l'organe du premier ministre, que nos pêcheries seraient efficacement protégées des empiètements des Américains, a provoqué les plaintes et les légitimes prétentions de nos industries naissantes, qui ont tant à souffrir de la concurrence des manufactures de nos voisins, dont les produits sont admis presque en franchise sur notre marché. Nous empruntons à nos amis de *La Minerve* la traduction de quelques extraits du discours de M. Oliver :

..... Il dit que le gouvernement avait envoyé une déléation aux Indes Occidentales et dans l'Amérique du Sud, dans le but d'ouvrir des relations commerciales avec ces pays, mais que depuis ce temps rien n'avait été fait et il croit que le gouvernement devrait donner de son attention à un projet qui ferait beaucoup pour l'amélioration de notre commerce. Il dit que de grandes quantités de blé sont importées dans les provinces maritimes, et si une taxe était proprement imposée, cette quantité de blé serait fournie par les autres provinces.

« Pour ce qui est du traité de réciprocité, nous donnons aux Américains tous les privilèges dans nos pêcheries, le fait est que nous les laissons si bien jouir de tous les privilèges que nous pourrions leur offrir, qu'ils n'ont aucun besoin de renouveler le traité de réciprocité. Les Américains ont toujours pu introduire dans nos marchés, leurs différents produits et faire ici compétition avec nous. Notre commerce a toujours été réduit par la trop grande facilité accordée aux Américains et il serait temps pour nous d'adopter un système de protection. Si des produits américains sont à l'avenir importés chez nous, ils devraient être taxés d'une forte taxe qui aideraient au revenu du pays, taxe dont nous avons besoin pour nos travaux publics »

Ce discours est loin d'être brillant et n'a que le mérite de poser franchement la question.

Il n'y a rien d'absolu dans les prétendus principes du libre échange et de la protection. Nous irons plus loin même et nous avouons naïvement qu'à bien parler on ne peut élever à la hauteur d'un principe la liberté ou la restriction des relations commerciales de peuple à peuple. C'est une affaire d'expédient et non de principe. Au fond, ces doctrines libre-échangistes et prohibitives mettent en présence trois éléments, veulent satisfaire ou sacrifier trois intérêts principaux et opposés : les besoins du fisc, l'avidité du producteur ou manufacturier et la force ou l'intérêt du consommateur. La question se complique le plus souvent de deux autres éléments : le plus ou moins bon marché de celui qui importe, le plus ou moins bon marché de la main d'œuvre comme le plus ou moins grand nombre de matières premières à la disposition de l'Etat qui veut la protection. Tels sont les principes généraux ou plutôt les différentes façons d'être, qui doivent régir la matière. Cela étant, il suffit d'un coup-d'œil jeté sur nos ressources naturelles, nos manufactures si peu nombreuses, les débouchés insuffisants qui leur sont

offerts et les tarifs prohibitifs des Etats-Unis, pour embrasser dans leur ensemble les mille difficultés, les mille complications qui assiègent cette question du libre-échange et de la protection. Nous nous réservons d'y revenir, lors de la discussion sur le budget. Le sentiment de la Chambre a paru être en faveur de la protection, à part deux membres de l'opposition, qui ont fait des réserves. M. Hincks a donné des espérances et a demandé l'ajournement du débat au temps de la présentation de son budget : ce qui fut accordé.

La séance du 8 a été surtout consacrée au recensement de M. Dunkin et aux résolutions de M. Hincks. Nous avons déjà eu occasion de parler de l'importance vitale du recensement général qui doit être fait en 1871. L'hon. M. Dunkin a présenté une mesure à cet effet dont le but est de rendre l'opération uniforme dans toutes les provinces, et d'obtenir des officiers qui en seront chargés des renseignements plus sûrs, plus clairs et plus étendus ; c'est la vieille loi rajeunie et adaptée aux nouvelles circonstances. Vint ensuite la continuation des débats sur les mesures de M. Hincks. Pressé par la force des motifs invoqués par les avocats des petites banques, le gouvernement a eu la sagesse de mettre de l'eau dans son vin et s'est engagé à amender sa loi de manière à permettre la fondation de nouvelles institutions financières au capital de \$500,000 : les résolutions exigeaient un million comme minimum. Il est assez probable que M. Hincks réduira encore ce minimum de \$500,000. Quant aux banques existantes, elles pourront renouveler leur charte avec leur capital primitif, quelque petit qu'il soit.

La discussion sur ce sujet a été remise pour connaître et prendre en considération les changements que pourront demander des banquiers du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, qui viennent d'arriver dans la capitale fédérale.

M. Hincks, répondant aux questions de MM. McKenzie, Galt et Anglin, a précisé le sens des résolutions sur l'émission de bons fédéraux, et dit que le gouvernement aurait toujours en mains une réserve en or d'au moins 25 pour cent pour le rachat de ses billets en circulation.

La question des pêcheries revint sur le tapis dans la séance du 9 ; MM. Coffin, Robitaille et Fortin se firent les avocats des pêcheurs canadiens molestés, pillés et volés par les pêcheurs américains. Evidemment il y a là un état de choses intolérable. Les faits révélés par ces députés exigent un remède immédiat. La réponse de l'honorable premier ministre n'a pas été du tout satisfaisante, et sa prétention de vouloir rejeter sur les autorités locales le soin de protéger nos pêcheries est au moins insoutenable et a été justement qualifiée d'absurde par l'hon. M. Beaubien, ministre des Terres de la Couronne au gouvernement de Québec. Un autre fait très pénible ressort encore de cette nouvelle discussion sur les pêcheries, c'est que le gouvernement ne compte pas encore sûrement sur l'aide de la métropole pour nous garantir des huit cent à mille barques américaines qui envahissent et infestent nos eaux dans la saison de pêche. C'est du moins ce qui semble résulter des réponses évasives données par l'hon. M. Howe aux questions pressantes et catégoriques posées par l'hon. M. Dorion.

Le *cliché* n'est pas une institution exclusivement typographique. Elle est passée dans le domaine parlementaire. Le double mandat est un cliché fort en honneur depuis que la Confédération existe et dans cette séance (celle du 9 courant) les adversaires du double mandat ont répété leur chanson. Grand bien leur en fasse ! Pour nous, nous ne voulons pas fatiguer nos lecteurs en leur donnant un résumé de discours qui en sont à la troisième édition non revue ni corrigée. Mais cela ne nous dispense pas de dire notre avis sur la question du double mandat. Il est utile, sinon nécessaire que les hommes importants siègent aux Communes et dans les Législatures Locales pour l'inauguration du nouveau régime politique qu'ils ont appelé, et créé, et dont ils doivent être partout responsables. Nous croyons, néanmoins, le principe de la double représentation mauvais et nuisible, et dès que le besoin ci haut signalé aura cessé, on fera bien de l'abolir.

Mais nous ne voyons pas comment cela pourrait convenablement ni même constitutionnellement se faire par le Parlement Fédéral qui, lui, ne peut souffrir du double mandat. Il nous paraît plus naturel que la demande vienne des Législatures Locales qui, étant les plus faibles, pourraient raisonnablement redouter les empiètements de députés siégeant et commandant au Parlement central.

Le vote enregistré sur la proposition de M. Mills, est important à noter comme indiquant la tendance du sentiment public : 62 membres voulaient l'abolition de la dualité dont les partisans se chiffrent à 82.

Nous ouvrons ici une parenthèse pour parler de l'usure. Le gouvernement a soumis une mesure qui nous semble tout simplement dérisoire : l'intérêt légal sera 6 par cent, l'intérêt conventionnel pourra être de huit par cent : tout taux excédant cet intérêt pourra être recouvré par le débiteur, mais seulement durant les six mois qui en auront

suivi le paiement. Bien bête serait le créancier qui ne trouverait pas les moyens d'é luder le remboursement de cet intérêt usuraire : il ne lui sera pas difficile de tenir son débiteur dans la terreur pendant six mois. Nous regrettons infiniment que le gouvernement ne veuille ou ne puisse faire plus et mieux. L'usure est devenue, dans la Province de Québec du moins, une plaie, une véritable calamité qui pousse le pays à sa ruine en exilant les capitaux au commerce honnête, à l'agriculture et à l'industrie, sans compter le mal désastreux qu'elle engendre dans les consciences et les mœurs.

Sir John A. Macdonald a, dans la séance du 10, demandé la seconde lecture de sa "Loi Electorale." Elle introduit des modifications considérables à l'ancien ordre de choses, surtout en ce qui regarde le cens de l'éligibilité. Nous croyons utile à nos lecteurs de faire connaître ces modifications. Nous avons ci-devant l'électeur de ville et l'électeur de campagne ; le nouveau projet de loi nous donne 1o. le voteur de la cité, 2o. le voteur de la ville, et 3o. celui de la campagne. Le cens éligible n'appartient pour la cité, qu'au propriétaire de \$400.00 (c'était auparavant \$300.00 pour les villes et les cités), au locataire de \$30.00 ou à l'occupant d'un immeuble de la valeur de \$400.00, par permis ou promesse de vente de la Couronne. Pour la ville, même division d'électeurs avec réduction de \$400.00 à \$300.00 pour le propriétaire et l'occupant et de \$30.00 à \$20.00 pour le locataire. Dans les campagnes, on a conservé la même valeur de \$200.00 quant au propriétaire et à l'occupant, et de \$20.00 quant au locataire, mais celui-ci doit avoir bail de cinq ans.

Une nouvelle catégorie d'électeurs est en outre créé par ce bill : tous ceux qui ont un revenu annuel de pas moins de \$400.00 auront droit de vote dans la Cité, la Ville ou le Comté.

Voilà pour le cens électoral en lui-même. Le moyen de le constater, de le fixer est aussi complètement changé. Il sera créé un bureau d'inscription ou de réviseurs chargé de préparer des listes électorales basées sur les principes de la Loi : dans la Province de Québec, les juges de la Cour Supérieure devront réviser et corriger, si besoin, le travail des réviseurs.

Il n'y aura plus qu'un seul jour de votation. Ces derniers changements s'appliquent aux Communes seulement et ont été nécessités, a dit Sir John, par le besoin de rendre la loi partout uniforme et de donner au droit de vote pour les Chambres Fédérales une base qui ne fût pas en dehors du Contrôle du Parlement Central, comme le sont les rôles d'évaluation municipaux, qui continueront à être la base du cens électoral pour les Législatures Locales.

Des objections très fortes ont été faites au Bill par MM. Blake, Abbott, Dorion et Anglin ; elles peuvent se résumer sous les chefs suivants : 1o. la nouvelle loi devrait accorder le droit de vote à ceux qui occupent en vertu d'une promesse de vente d'un citoyen comme à ceux qui occupent sous permis ou promesse de la Couronne ; 2o. le bail de 5 ans exigé des locataires de la campagne est une injustice qu'on leur fait au détriment des locataires de la ville ; 3o. la distinction faite entre les villes et les campagnes quant au cens exigé préjudiciera aux villes, surtout aux villes nouvellement érigées ; 4o. la distinction entre les locataires des cités, des villes et des campagnes est injurieuse aux locataires des cités et devrait disparaître ; 5o. le mode établi (Bureau de réviseurs) pour faire fonctionner la nouvelle loi est trop compliqué et sera trop dispendieuse. 6o. on se plaint aussi du trop peu de sévérité des peines décrétées contre ceux qui aiment à faire les élections avec des sacs d'écus ou des coups de bâton.

L'Hon. M. Dorion voudrait, en outre, le scrutin secret pour mettre en échec l'influence des Evêques et du clergé du Bas-Canada, qu'il prétend avoir été fatale aux dernières élections et être de nature à dégrader notre Province, si l'on ne prend les moyens d'en empêcher les effets désastreux. Nous regrettons ces paroles du chef de l'opposition bas-canadienne ; on peut répéter sur son compte ce que l'on a dit des Bourbons : il n'a rien appris, rien oublié. Il fait preuve de peu de courage, de peu d'honneur public l'homme d'état qui, tout en se disant canadien-français et catholique, ne craint pas de lancer des accusations générales et acerbes contre les autorités religieuses de sa croyance devant un Tribunal presque exclusivement protestant. Ces accusations sont fondées ou elles ne le sont pas : à tout événement, elles sont très graves. Si elles ne sont pas fondées, M. Dorion est bien coupable. Si elles le sont, il sait, mieux que personne, qu'il avait deux autres voies ouvertes devant lui pour redresser les prétendus torts dont il se plaint si amèrement. Nous espérons avoir plus tard l'occasion de traiter à fond cette question de l'intervention du clergé dans les élections lorsque le gouvernement présentera une mesure sur les élections contestées, mesure déjà annoncée et qui sera probablement soumise aux Communes durant cette session.

La séance du 11 fut par excellence une séance financière. M. Hincks consent à réduire la réserve des Banques en billets de la Puissance de 50 à 33½ par cent, comme minimum. Toute la séance du jour et du soir fut employée



